



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 13 janvier 2026, à l'hôtel de ville situé au 15, rue de l'Église à 18h30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire, monsieur Michel Sylvain, les conseillers et conseillères; Daniel Campeau, Gaétan Gagné, Rollande Savoie, Clermont Ricard et Sylvie Bordeur.

Les membres présents forment quorum.

Le conseiller François Bisailon, absence motivée.

Natalie Jalbert, directrice générale et greffière-trésorière agit en tant que secrétaire.

---

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Michel Sylvain, maire, procède à la lecture de l'ordre du jour.

### **3. DISCOURS DU MAIRE**

Membres du conseil,  
Chers citoyennes et citoyens,

Le conseil municipal, avec l'appui de l'équipe, de direction vous présente aujourd'hui le budget 2026 de la Municipalité de La Bostonnais. Le budget que nous déposons, de même que le programme triennal d'immobilisations qui l'accompagne, représente le résultat d'un travail d'équipe de la direction et des élus. Nous avons préparé un budget réaliste et responsable, qui respecte la capacité de payer des citoyens. Cette année, l'exercice budgétaire se déroule toutefois dans un contexte plus contraignant, marqué par une diminution importante des aides financières que nous recevons du gouvernement du Québec. Pour 2026, nous enregistrons notamment les diminutions de revenus suivants :

- Péréquation qui passe de 55 534\$ en 2025 à 24 265\$ pour 2026, soit une perte de 31 269\$
- Compensation pour les terres publiques qui passe de 22 124\$ en 2025 à 13 378\$ en 2026, soit une diminution de nos revenus de 8 746\$

Au total, ces différents postes représentent une perte de revenus de 40 015 \$ en provenance du gouvernement du Québec pour notre municipalité.

Ces pertes sont compensées partiellement par :

- La taxe de l'agglomération qui passe de 306 040\$ en 2025 à 303 554\$ pour 2026, une baisse de 2 486\$;

- Le partage de croissance d'un point TVQ qui passe de 51 904\$ en 2025 à 61 818\$ pour 2026, un gain de 9 914\$;
- Le montant du PPA, Volet entretien qui passe de 71 000 \$ en 2025 à 87 416\$ en 2026, pour un gain de 16 416\$.

Au total, ces différents postes représentent une perte de revenus de 16 171\$ par rapport à 2025, ce qui réduit la marge de manœuvre de notre municipalité.

En ce qui a trait au budget 2026, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de tous les types d'immeubles de la Municipalité pour l'année 2026. Les taux des immeubles résidentiels demeureront à 0.57 \$ du 100 \$ d'évaluation et les immeubles commerciales seront de 2.00 \$ du 100 \$ d'évaluation. Le gel des différents taux implique que le revenu relié à la taxe générale de taxe passera de 572 489 \$ à 577 463 \$, une augmentation de 4 974 \$.

Dans un contexte d'inflation qui continue de faire grimper le coût de la vie et étant conscients de la situation financière des familles de nos concitoyens, le nouveau conseil a renforcé la mise en place des règles et des bonnes pratiques de gestion financières pour tous les gestionnaires de fonds. Un comité des finances a été institué à cette fin.

Avant de vous présenter les éléments structurants du budget 2026, permettez-moi d'aborder les principaux défis, réalisations et enjeux qui ont marqué la dernière année et qui influencent directement les choix budgétaires que nous déposons ce soir.

### **Matières résiduelles**

Au cours des deux dernières années, après un changement aux règlements sur les taux et tarifs concernant le transbordement et la destruction des matières résiduelles, les frais ont augmenté de manière exponentiellement. Les entrepreneurs et citoyens qui disposaient des matières résiduelles à l'écocentre de Ville de La Tuque le faisait gratuitement et sans réserve, peu importe la nature, la quantité et le poids des matériaux.

De plus, les citoyens, en ne divisant pas les matières résiduelles disposés par type de matériaux lors de leurs visites à l'écocentre, ont occasionnés des frais supplémentaires à la Municipalité. Les matières n'étant pas divisées, le taux appliqué était le maximum, soit 230 \$ la tonne. Lorsque les matériaux sont séparés, les taux sont substantiellement plus bas.

À cette fin, le conseil a décidé d'agir et d'ajuster les quantités remboursables par la municipalité en tenant compte des différentes catégories d'immeuble pour combler ce manque à gagner. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, lorsqu'un résident ou un entrepreneur de la Municipalité se rendra à l'écocentre, le résidentiel obtiendra la gratuité pour la disposition de leurs matières résiduelles avec une limite d'une (1) tonne par année

par résidence et les unités commerciales devront défrayer tous les frais de disposition des matières disposées. À des fins de contrôle, la Municipalité tiendra un registre des utilisateurs.

#### **Hôtel de ville**

Le gouvernement du Québec a bonifié de 90 M\$ le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 pour les municipalités de moins de 5 000 habitants à travers le Québec. Les municipalités peuvent ainsi financer des projets de construction ou de rénovation de leurs infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, municipale, sportive ou de loisir. Un montant de 75 000 \$ est ainsi rendu disponible à La Municipalité de la Bostonnais via le programme TECQ 2024-2028 pour compléter les travaux de la rampe d'accès extérieur et la finition extérieure sur la devanture de l'Hôtel de ville. Ces travaux ont été ajoutés au Projet Triennal d'immobilisation (PTI) 2026 pour réalisation en 2026.

#### **Rang sud-est**

L'état du rang sud-est nous préoccupe. Les chemins ruraux n'ont pas été priorisés dans le programme du gouvernement, donc les travaux sont constamment repoussés. Dans un effort de faire avancer les choses, le conseil précédent et l'administration ont déposé un projet au Programme d'Amélioration de la Voirie Locale (PAVL)/Volet Redressement-Sécurisation pour la réfection d'une partie du rang, soit 2.25 km. Nous sommes toujours en attente d'une approbation de financement. Notre conseil a inclus ce projet au Projet Triennal d'immobilisation (PTI) 2026 pour des travaux durant l'année 2027.

#### **Indexation de la rémunération des élus et des salaires des employés**

En vertu du Règlement 3-25 portant sur la rémunération des élus, qui dicte que celle-ci sera indexée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction du pourcentage de variation de l'index des prix à la consommation annuelle, qui était de 2.2 % en octobre 2025. Le conseil a prévu à son budget une augmentation salariale équivalente pour tous les employés de la Municipalité.

#### **Remerciements**

Je remercie les membres du conseil pour leurs coopérations durant les discussions ayant servies à donner les orientations et priorités reflétés au budget. Le personnel de la direction, la directrice général Mme Natalie Jalbert et Mme Guylaine Baillargeon, ont fourni une aide précieuse lors de l'élaboration et la préparation du budget.

## **4. ADMINISTRATION**

### **4.1 Présentation du budget 2026 et du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028**

La directrice générale présente le budget 2026 et le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

**Rés. 2026-01-01**

**4.2 Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2026 et du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028**

**Considérant que** l'article 954 du code municipal oblige à préparer et à adopter un budget à chaque année;

**Considérant qu'un avis public** a été émis le 5 janvier 2026;

**Considérant que** la population a été informé de la présentation du budget par l'intermédiaire du site web de la municipalité de La Bostonnais;

**En conséquence,**

**Il est proposé par : le conseiller Daniel Campeau**

**Appuyé par : le conseiller Clermont Ricard**

**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le budget 2026 au montant de 1 324 455 \$ et le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.**

**Adoptée**

**5. TOUR DE TABLES DES MEMBRES DU CONSEIL**


**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**


La période de questions débute à 18h58 et prend fin à 19h01.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Campeau, appuyé par le conseiller Gaétan Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire soit levée à 19h03.

**Adoptée**

  
Michel Sylvain, maire

  
Natalie Jalbert, directrice et  
greffière-trésorière

Je, Michel Sylvain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.